

Version définitive le 21/02/2013

Le jeudi 21 février 2013

### 1. Débat d'orientation budgétaire (Cf. document joint)

Patrick Leconte, directeur général des services, présente pour avis du comité syndical, les détails de la construction du budget prévisionnel 2013 du SMIAC. Le président Guerraz précise que la suite de l'ordre du jour du comité syndical développera action par action les données comptables évoquées.

- 1.1. Présentation variation prévisionnelle du budget (page 1/3)
  - 1.1.1. Annuité d'emprunts
    - 1 Annuité d'emprunt (1997) en moins en 2013 soit 12 516,27€
    - 1 Annuité prêt relais s'est terminée en 2012 (6 mois) soit 5000€

#### Total des annuités -17 516.27€

1.1.2. Dotation aux amortissements

#### Total augmentation de la dotation +1 268,05€

- 1.1.3. Propositions nouvelles de fonctionnement
- 1.1.3.1. Actions modifiées
  - Sensibilisation scolaires + 2000€ (décision comité syndical 10.10.2012)
  - Entretien des berges + 14 000€ (fin de subventions)
  - Plan de communication + 5 000€ (report de 10 000€ de 2012)
- 1.1.3.2. Frais de personnel
  - Augmentation tps de travail secrétariat + 4 300 €
  - Fin des subventions poste technicien rivière + 8 000 €
  - Poste animateur sur 1 année + 9 000 € (6 mois en 2012)
- 1.1.3.3. Actions nouvelles
  - Etude piscicole dont poste de doctorant solde à la charge du SMIAC +16 000 €
  - Programme INTERREG ALCOTRA solde à la charge du SMIAC + 10 000€
  - Mise en œuvre équipe rivière CLI solde à charge du SMIAC + 15 000€

#### Total actions nouvelles + 83 300€

Serge Bernard Granger pose la question de l'augmentation des charges de personnel liée notamment à l'embauche du post-doctorant (actions nouvelles) et souligne que le SMIAC n'a pas vocation à embaucher du personnel. Patrick Leconte précise que ces charges ne sont engagées que pour la durée de l'étude « diagnose piscicole » soit une année. Le président rappelle que la diagnose piscicole est une étude intégrant un poste qui n'a pas vocation à être pérennisé et qu'elle est financée à 80% par des subventions (AERMC, PNR des Bauges, CG74, AAPPMA de l'Albanais, Fonds rivières sauvages).



Version définitive le 21/02/2013

Concernant le projet d'équipe rivière du SMIAC, Patrick Leconte présente le projet de la CCPA qui propose de créer une 4<sup>ème</sup> équipe CLI dont les prestations seraient vendues au SMIAC sur 9 mois.

La proposition de la CCPA intègre :

- les prestations du CLI à hauteur de 50 176 €
- la prise en charge du déficit de fonctionnement du CLI pour un montant de 12 273 €.

Compte-tenu des orientations du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau RMC, le SMIAC peut prétendre à 7 500 € de subvention sur des prestations réalisées par du personnel en insertion.

Le solde à charge du SMIAC serait de 54 949 € pour 1 année de fonctionnement. Cependant, le solde à la charge du SMIAC des opérations d'entretien des boisements de berges engagées annuellement jusqu'en 2012 était de 25 000 € (après déduction des subventions). Les deux Conseils généraux 73/74 et l'agence de l'eau RMC se positionnent sur un arrêt des subventions pour les entretiens de boisements de berges.

Ainsi, l'impact budgétaire supplémentaire sur 1 année pleine est de 29 949 € avec le projet de l'équipe du CLI pour une enveloppe de travaux en volume beaucoup plus importante (9 mois de travaux par an)

Pour 2013, la mise en place intervenant en cours d'année, l'impact supplémentaire est de 15 000€ (6 mois).

Budget estimatif de l'opération équipe riv humides:	<u>ière et zones</u>
prestations du CLI:	50 176 € A
part du SMIAC au déficit du CLI:	12 273 € B
(15 000 € x 9 mois / 11 mois)	
- subv A.E.	7 500 € C
solde à la charge du SMIAC déjà financés par le SMIAC les années	54 949 € D= A+B-C
précédentes:	25 000 € E
impact budgétaire (en plus)	29 949 € F= D - E
soit sur une demi-année	14 974 € G= F/2 arrondi à 15000€

### 2. Installation de nouveaux délégués

3 nouveaux délégués ont été élus au sein des EPCI et sont installés officiellement ce jour. CCPA

• M<sup>r</sup> Michel Guillaume de Mures (titulaire)

#### **CCCB**

- M<sup>r</sup> Daniel Rochon Vollet de Jarsy (suppléant)
- M<sup>r</sup> Marius Ferroud Plattet d'école en bauges *(suppléant)*

M<sup>r</sup> Roger Miguet d'Aillon le Vieux devient titulaire.



Version définitive le 21/02/2013

#### 3. Convention de financement avec la FDPPMA74 (Diagnose piscicole)

Régis Talguen rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la diagnose piscicole, un modèle de convention de partenariat a été élaboré et doit être signée par le Président Guerraz avec la FDPPMA74.

La convention proposée précise :

- Le domaine technique et le domaine d'application du contrat
- Les modalités d'exécution
- Le financement de l'encadrement scientifique de l'étude par la FDPPMA74
- La composition du comité technique et du comité de suivi
- Les clauses de confidentialité, les droits de propriété industrielle, d'exploitation et de publication des résultats
- La durée de la convention
- Les modalités de résiliation, les lois applicables en cas de litiges/contestations

Le comité syndical donne délégation au président pour valider et signer la convention.

### 4. Programme d'Actions 2013

4.1. Plan de communication - choix du candidat

9 agences de communications ont répondu à l'appel d'offres pour « l'élaboration d'une stratégie de communication » lancé par le SMIAC.

Les techniciens soulignent la difficulté d'adapter un cahier des charges de stratégie de communication aux particularités de fonctionnement et objectifs affiché par le SMIAC à l'issue de l'étude bilan.

Les offres ont été homogènes dans leur propositions et ont tenu compte dans leur majorité de ces particularités notamment le fait d'impliquer les élus locaux, les riverains et habitants du territoire concernant leur ressenti.

Plusieurs contacts ont été pris pour compléter les informations contenues dans les offres techniques (entretiens, Nbre de jours terrains, travail avec collectivités, contexte syndicat de rivière, ...), et après analyse deux offres émergent SELATIK et Econovia qui sont audessus des 15 000 € inscrits au budget.

•	SELAT	ΊK	17 720 €
	0	White Peak	16 505 €
	0	PF consult	22 664 €
•	Econo	via	16 074 €
	0	Alsenso	12 438 €
	0	Paprika	16 146 €
	0	J'articule	8 396 €
	0	Alveo corporate	12 379 €
	0	PW2C	12 498 €

Les élus posent la question concernant l'offre de « J'articule » plutôt moins disante qui a été écartée suite à un retour d'expérience peu satisfaisant d'un SAGE, contacté par les techniciens.



Version définitive le 21/02/2013

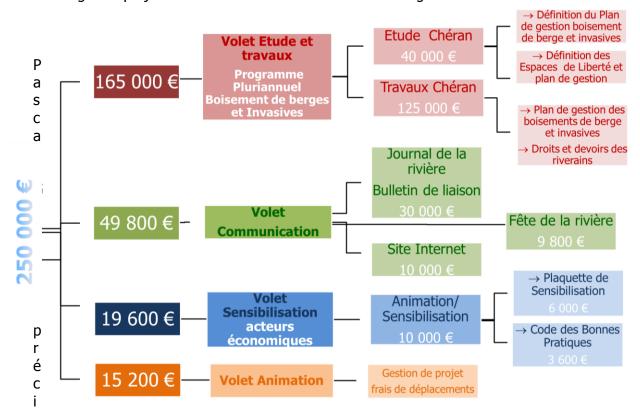
Le président Guerraz et quelques élus doutent de la pertinence d'engager une somme de + de 15 000 € sur une stratégie de communication et surtout de la capacité des agences de communications à répondre à leurs attentes. Ils préfèrent concentrer l'action du SMIAC sur d'autres budgets, en précisant que dans le cadre du programme INTERREG des sommes sont inscrites au budget concernant notamment différentes opérations de communication. Les élus préfèrent une communication de terrain et engagent les techniciens à continuer sur la voie engagée. Le comité syndical décide de ne pas s'engager sur une stratégie de communication et par conséquent de ne retenir aucune offre.

#### 4.2. Projet INTERREG ALCOTRA « Eau Concert »

Régis Talguen rappelle que le SMIAC vient d'obtenir l'inscription du projet transfrontalier *« Eau concert »* au programme <u>INTERREG ALCOTRA *(France/Italie)*</u>. Ce projet élaboré en collaboration avec la <u>Région Piémont</u> et le <u>BIM Doire Baltée</u> débutera en février 2013 pour se terminer en février 2015.

D'un montant initial de 250 000€, il a pour objectif de renforcer la concertation avec les acteurs économiques (sensibilisation aux pollutions accidentelles, ...), d'élaborer un plan de gestion des boisements de verges et des invasives et de contribuer à la définition des espaces de libertés. Un volet est également consacré à la communication. Le site internet intégré à ce volet devra intégrer un page dédiée au projet INTERREG, et ne sera pas seulement un site vitrine, mais une source de ressource documentaire pour les élus et habitants du bassin versant et nos partenaires italiens.

Le budget du projet est de 250 000 € dont 25 000 € à charge du SMIAC.



Pascal Grillet précise que dans le cadre du démarrage du projet, une présentation doit être organisée avec les partenaires italiens ainsi que des échanges réguliers tout au long de l'avancement des travaux.



Version définitive le 21/02/2013

#### 4.3. Continuité écologique

Le rétablissement de la continuité écologique est une des grandes priorités du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau. Sur le bassin versant du Chéran, l'équipe technique a engagé un travail sur les 3 sites identifiés comme posant encore quelques problèmes notamment pour le transit sédimentaire (*Rière Bellevaux, seuil de banges, seuil de l'Aumône*). Un 4<sup>ème</sup> site (*passe à poissons d'Alby*) doit faire l'objet d'une reprise.

Régis Talguen et Pascal Grillet présentent l'avancement des actions engagées sur chacun des sites, dont les problématiques sont différentes mais complémentaires.

#### Passe à poisson Alby

Un suivi de l'efficacité de la passe à poisson d'Alby est demandé par l'agence de l'eau RMC (*Financeur*). Un diagnostic préalable des techniciens du SMIAC confirmé par l'ONEMA pose le problème du bon fonctionnement de la passe. Le lit du Chéran ayant évolué, le dernier bassin se retrouve perché, une étude et des travaux sont programmés en 2013 pour résoudre cette problématique avant d'engager le suivi demandé par l'agence de l'eau.

#### • Seuil de l'Aumône

Différentes problématiques et enjeux ont été identifiés en lien avec la présence du seuil.

- Continuité écologique
- o Qualité de l'eau (débit réservé)
- o Emprise foncière pour la rénovation de la STEP de Rumilly
- Sécurité et usages

Une première réunion de travail a eu lieu avec les élus de Rumilly et de la C3R. Les pistes de travail avancées par le SMIAC ont été validées, tous les interlocuteurs souhaitent travailler sur l'effacement/arasement du seuil avec la suppression du bief et du débit réservé

La rétrocession du droit d'eau et des ouvrages est une des conditions préalables à l'intervention des collectivités pour réhabiliter le site et engager une étude qui serait prise en charge par le SMIAC, ainsi que les travaux éventuels d'arasement/effacement du seuil.

- Rétrocession du Seuil et du droit d'eau au SMIAC
- Rétrocession du Bief et site de pompage C3R/Commune de Rumilly

Une mutualisation des moyens SMIAC-C3R pourrait-être envisagée pour la pose d'une échelle limnimétrique et d'une station de prélèvements d'échantillons d'eau en amont de la STEP.

#### Rière Bellevaux

Sur ce site situé dans le vallon de Bellevaux, l'existence d'un passage à gué en mauvais état génère des perturbations du transit dans un secteur à risques. Une première étude réalisée en 2008 n'avait pas été suivie de travaux et prenait en compte d'autres problématiques qui ne sont pas dans la compétence du SMIAC. L'objectif est d'engager en 2013, une étude sur le rétablissement de la continuité, compatible avec la pérennisation de l'accès en lien avec les pratiques liées à l'activité forestière.



Version définitive le 21/02/2013

#### Seuil de Banges

Le seuil a été identifié comme étant une des derniers obstacles au transit sédimentaire sur le cours majeur du Chéran en exerçant un tri granulométrique sur les sédiments.

Le propriétaire du site *(Hydro énergie du Chéran)* exploitant de l'activité de production d'électricité a engagé une rénovation des installations conformément au cahier des charges d'ERDF et dans le cadre du rachat d'électricité renouvelable. Les couts liés à l'extraction mécanique des matériaux obstruant le canal d'amenée et à la restitution à l'aval du seuil *(exigence règlementaire)* étant supportés par l'exploitant.

Dans le même temps sous l'impulsion du Fonds pour la conservation des rivières sauvages et du SMIAC, deux réunions ont eu lieu avec l'exploitant, concernant la problématique du transit sédimentaire commune aux deux parties. Il a été convenu que le SMIAC et le Fonds pour la conservation des rivières sauvages travaillerait dès le printemps 2013 à l'élaboration du cahier des charges de l'étude réalisée par l'exploitant. L'objectif est de proposer une solution technique innovante permettant de résoudre de façon pérenne la problématique de transit liée à la présence du seuil, tout en garantissant la production d'électricité.

Cette étude financée par l'exploitant devra répondre aux objectifs de continuité écologique pour envisager un financement des travaux porté par le SMIAC

#### 4.4. Diagnose piscicole

Le recrutement du post-doctorant est terminé, Julien Bergé rejoindra l'équipe au 1<sup>er</sup> Mars, date à laquelle commencera l'étude. Le cout de la diagnose piscicole est de 79 000€, dont un solde de 16 000 € restant à charge du SMIAC.

#### 4.5. Concertation zones humides et Construction équipe rivière

Le SMIAC a été sollicité récemment par différents partenaires (CG74, PNR, CPNS, et DDT73) pour engager un travail de réflexion sur la gestion des zones humides. Plusieurs réunions sont programmées en Février (SMIAC + CPNS + PNR des bauges) et Mars (DDT73 avec toutes les structures gestionnaires 73) qui devraient permettre de définir une ligne de conduite pour le SMIAC avec pour objectif de coordonner et renforcer la gestion des zones humides sur le bassin versant conformément aux objectifs inscrits dans le 10ème programme de l'agence de l'eau.

Parallèlement, l'équipe technique présente les pistes de travail concernant la construction d'une équipe rivière en partenariat avec le CLI sur la base d'un cout résiduel de 50 000 € consacré chaque année à l'entretien des cours d'eaux (20 km de berges/35 jours en 2012)

La mise en place de cette équipe dédiée aux travaux en rivière, composée d'un chef de chantier, d'un agent technique et de trois agents en insertion doit permettre de renforcer le programme d'intervention sur les boisements de berges et la lutte contre les invasives (missions d'intérêt général).

Avec un prévisionnel de 144 jours d'intervention, l'équipe peut apporter des solutions sur des problématiques d'intérêt local pour répondre à des besoins ponctuels et spécifiques des communes du bassin versant.

- → Restauration/entretien de zone humide (éligible à subvention agence de l'eau)
- → Restauration de berges
- → Travaux d'urgence



Version définitive le 21/02/2013

Plusieurs exemples concrets sont évoqués concernant de petites problématiques de restauration de berges sur lesquelles le SMIAC a été interpellé récemment par les communes (Rumilly, Aillon le jeune et la Compôte).



<u>Erosion de berges à la Compôte</u> proximité d'un chemin rural *(usages).* 

### **Réponse SMIAC**

#### **Technicien SMIAC**

- → Diagnostic
- → Proposition technique
- → Rédaction cahier des charges
- → Devis

**Assistance Maitrise d'Ouvrage** prise en charge par le SMIAC

#### **Equipe Rivière**

→ Réalisation de travaux en régie

#### **Travaux non subventionnables**

(protection des biens et des personnes)

→ Coût résiduel à la charge de la commune



<u>Erosion de berges à Aillon le jeune</u> (la Correrie) <u>avec mise à nu des réseaux et menace</u> <u>sur une habitation.</u>

Après diagnostic, l'apport de l'équipe technique associée à une équipe rivière permet de proposer une réponse technique durable (génie végétal et/ou techniques mixtes), adaptée aux contraintes réglementaires et environnementales, tout en diminuant les couts résiduels pour les communes sur des travaux inéligibles à des subventions (Protection des biens et des personnes).



Version définitive le 21/02/2013

### **5.** Question diverses

- 5.1. Validation du planning à venir du comité syndical :
  - Prochain comité syndical, vote du budget.
     Mercredi 13 Mars 19 heures à la maison intercommunale des services publics-Alby/Chéran
  - 3 présentations du SMIAC et de son programme d'action sont prévues en Mars/avril 2013, dates à définir
  - Un comité de rivière aura lieu au printemps 2013 (Mai), date à définir

#### **5.2. SIABC**

Compte-tenu des différentes pistes de travail évoquées quand à une éventuelle dissolution du SIABC (*Cf. étude bilan*), des renseignements ont été pris auprès des services de la préfecture (direction des relations avec les collectivités locales). Serge Bernard Granger, président du SIABC aurait aimé être informé en amont de cette demande de renseignements. Le président Guerraz précise qu'il a demandé à Pascal Grillet de se renseigner également sur la possibilité de faire évoluer les statuts du SMIAC et que la question du devenir du SIABC reste à solutionner.

La piste de travail prioritaire évoquée par Serge Bernard Granger reste celle de la prise de compétence par la Communauté de communes du canton de Rumilly en même temps que la prise de compétence sur le bassin du Fier (une première réunion s'est tenue fin d'année 2012 avec Le vice-président Maurice Popp et le président et la chargée de mission du contrat de bassin Fier).

Fin de la réunion du comité syndical

Mail: smiac@si-cheran.com

Site Internet: http://www.si-cheran.com



Version définitive le 21/02/2013

#### Feuille de présence - Réunion du Comité Syndical le 7 février 2013 Alby sur Chéran

	<u>Délégués titulaire</u> s à voix délibérative			absent	excusé	<u>Délégués suppléants</u> à voie délibérative		présent	absent	excusé
Le Syndicat d'Aménagement du Bas Chéran	BONNET Michèle	Boussy	*			TRUCHE Patrick	Albens		*	
	BONTRON Fernand	Cessens	*			HECTOR Philippe	Bloye			*
	DAUNIS Christiane	Marcellaz			*	DUCRET Paul	Massingy		*	
	LAMBERT J.François	Marigny	*			BOUVIER Serge	Moye		*	
	BOUCHET Henri	Massingy	*			siège à pourvoir				
	BERNARD GRANGER Serge	Rumilly	*			MAGNIN Guillaume	Sales		*	

	<u>Délégués titulaire</u> s à voix délibérative présent absent excusé <u>Délégués suppléants</u> à voie délibérative		présent	absent	excusé				
T D 1141	GUERRAZ Jean-Claude	Cusy	*		MANON Stéphane	Gruffy		*	
	GUILLAUME Michel	Mûres		*	MONGELLAZ Denis	Alby		*	
	DUBOIS Roland	Allèves		*	ABEL François	Allèves		*	
Le Pays d'Alby	BRUSSOL Laurent	Mûres		*	MAURY Guy	Cusy	*		
	REY Gilles	Gruffy	*		DUBOIS Jean-Louis	Héry		*	
	RENOUX Jean-Paul	Alby		*	CORMORAND Guy	Viuz		*	

	<u>Délégués titulaire</u> s à v	s titulaires à voix délibérative présent absent excusé <u>Délégués suppléants</u> à voie délibérative p		présent	absent	excusé				
	LEPAVEC Michel	Lescheraines	*			LABORET Cédric	Lescheraines		*	
	DUPERIER Pierre	Jarsy		*		ROCHON VOLLET Daniel	Jarsy		*	
Le Pays des	MIGUET Roger	Aillon-le-Vieux	*			FERROUD PLATTET Marius	Ecole	*		
Bauges	DALPHIN Roger	La Motte	*			DUMOULIN René	Doucy		*	
	BECCU Bernard	Bellecombes		*		PRICAZ André	Bellecombes		*	
	FRESSOZ Jean-Pierre	La Compôte			*	PETIT Raymond	La Compôte		*	

			présent	absent	excusé
Conseillers Généraux autres participants	DARVEY Albert	Canton du Châtelard			*
	HEISON Christian	Canton de Rumilly			*
	MARTIN Jean-Claude	Canton d'Alby			*
	CHIRI Frédéric	SIABC		*	

Tél : 04 50 68 26 11 – Fax : 04 50 68 00 85

Mail : <u>smiac@si-cheran.com</u> Site Internet : <u>h</u>

Site Internet : <a href="http://www.si-cheran.com">http://www.si-cheran.com</a>